

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CROZON SUR VAUVRE**

-----

Séance du 10 novembre 2011

-----

**Nombre de membres  
en exercice:** 10

**Date de la convocation:**  
4 novembre 2011

**Date d'affichage :**  
4 novembre 2011

**Objet: La Grande Vitesse pour l'Indre**

L'an deux mil onze, le dix novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DEMENOIS, Maire.

**Présents:** Mmes et Mrs BIDEAUX, MITATY, PASQUET, PLANTUREUX, CHAUSSE, MALOT, YVERNAULT.

**Absents excusés :** Monsieur Patrick RENAUD et Madame Delphine LHULLIER.

Monsieur Bernard MITATY a été nommé secrétaire.

Le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît, ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est la raison pour laquelle, la Commune de CROZON SUR VAUVRE, réunie en conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du Sud-Est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment, les scénarios

Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du Sud-ouest de la France.

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

*transmise au conseil de légalité  
le 14/11/2011.  
"en cours."*



Bernard DEMENOIS